

Zeitschrift: Le pays du dimanche

Herausgeber: Le pays du dimanche

Band: 3 (1900)

Heft: 132

Artikel: Etat civil : arrondissement de pleigne

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-249946>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ai se décidé dà li, de faire des chtrifflates po remplaci le totché qu'ai bayié é dgerennes. Comme lai payte était trop tiayre, ce bayé enne migeule. Aivô enne forchotte ai n'eu- che saiu retirié son beugnat, ai prangné enne tieuyé en étan que se fongé dans son bure. De colère, mon hanne prend tot son butin feu de tchu le fuë. Tchu soli el allé à cabaret, aitcheté dous ou bin très totchés, aivo dous litres de vin qu'el aipotéhés an ses afins ai peu djuré qu'enne être annay, ai ne ve- layt pu faire ni totchés ni beugnats tot de paï lu.

Tchétin son métio.

Stu que n'd pe de bôs.

Etat civil

ARRONDISSEMENT DE PLEIGNE

Du 1^{er} Janvier au 30 juin 1900.

Naissances.

Janvier. — Du 1^{er}. Véron Jules Albert, fils de Arnold Henri, et de Marie Emélie née Crevoisierat, de St-Imier. — Du 25. Neukomm, Anna, fille de Adolphe, et de Pauline née Neukomm, de Eggwyl, (Berne). — Du 31. Neukomm David, fils de Salomon, et de Séraphine née Neukomm, de Eggwyl, (Berne).

Février. — Du 3. Fleury Joseph Célestin, fils de Sébastien François, et de Rosine Marguerite née Turberg, de Bourrignon. — Du 3. Chèvre Lucien, fils de Broquet Julien, et de Aline née Chèvre, de Movelier. — Du 8. Koller Marie Victorine, fille de François, Xavier, et de Marie, Joséphine, Emma née Mercay, de Bourrignon. — Du 21. Maître Alice Julia, Philomène, fille de Maître Jean Joseph Basile, et de Marie Cécile née Koller, d'Epauvillers.

Mars. — Du 5. Broquet Marguerite Ida, fille de Joseph, et de Félicité née Chalverat, de Movelier. — Du 22. Girardin Jules Louis, fils de Isidore François, et de Marie Virginie née Domon, de Courfaivre. — Du 31. Loriot Marie, Jeanne, Antoinette, fille de François Joseph Etienne, et de Marie Justine Stéphanie née Gaillaume, de Charmoille.

Avril. — Du 3. Turberg mort née, fille de Joseph Victor, et de Marie Thérèse Martine née Broquet, de Bourrignon. — Du 3. Odiet Armand Constant Florentin, fils de Florentin, et de Bertha, Mélanie née Brosy, de Pleigne. — Du 19. Fleury Julia, Cécile, fille de François Joseph Jules, et de Marie Julie née Josef, de Bourrignon. — Du 25. Odiet François, Joseph, Arthur, fils de Jules Joseph, et de Marie Marceline née Odiet, de Pleigne. — Du 28. Rohrbach Marie, fille de Freidrich, et de Rosina née Eberhard, de Guggisberg. (Berne).

Mai. — Du 21. Odiet Marie, Mathilde, fille de Victor, Philibert, et de Marie, Anne née Keller, de Pleigne.

Juin. — Du 3. Bréchet Joseph Fidèle, fils de François, Jules, et de Marie Joséphine née Fleury, de Movelier. — Du 11. Frund Jules, Pierre, fils de Jules, Auguste, et de Anne, Marie, Victorine née Fleury, de Bourrignon. — Du 30. Chèvre Mélanie, Louise, fille de Louis Fidèle, et de Mélanie née Koller, de Mettemberg.

Décès.

Février. — Du 3. Turberg Sébastien, fils de Jean, et de Anne, Marie née Fleury, de Bourrignon. — Du 3. Broquet Lucien, fils de Julien, et de Aline née Chèvre, de Movelier. — Du 17. Crevoisierat Jean, Fridolin, fils de François, et de Marie née Berger, de Pleigne. — Du 26. Fleury Joseph Célestin, fils de Sébastien François, et de Rose Marguerite née Turberg, de Bourrignon.

Mars. — Du 13. Fleury Joseph Etienne, fils de Henry Joseph, et de Marie Anne née Poupon, de Bourrignon. — Du 22. Frund Henri,

fils de François Xavier, et de Véronique née Froehly, de Bourrignon.

Avril. — Du 3. Turberg, mort née, fille de Joseph, Victor, et de Marie, Thérèse Martine, née Broquet, de Bourrignon. — Du 3. Turberg Marie, Thérèse, Martine, fille de Bernard, et de Louise née Savoyard, de Bourrignon. — Du 5. Brosy Claire, fille de François, et de Anne, Marie née Droxler, de Pleigne. — Du 30, Savoyard Marie Anne, née Chèvre, fille de François, Xavier, et de Marie née Imhof de Movelier.

Mai. — Du 20. Odiet François, Jules, fils de Salomon et de Marie, Anne née Berdat, de Pleigne. — Du 22. Frund Marie, Joseph, fille de François, Pierre, et de Marie Anne née Nusbaum, de Movelier.

Juin. — Du 10. Tièche Marie, Joséphine née Barthe, fille de Joseph et de Louise née Stegmüller, de Movelier.

Mariages.

Février. — Du 22, Broquet Pierre cultivateur, de Movelier et Broquet Justine, Adeline, fissaense en soie de Movelier.

Mai. — Du 4. Fleury Joseph, Etienne, charron de Bourrignon et Noirjean Anna, Rosalie, tissense de soie de Montfaucon.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 130 du *Pays du Dimanche* :

511. CHARADE.

Germaine

512. LANGAGE FRANÇAIS.

Le soleil luit pour tout le monde.

Ce proverbe signifie que tout le monde a droit à certains avantages naturels ou acquis, pour lesquels les priviléges n'existent pas.

Cette formule vient de l'Évangile selon saint Matthieu.

513. MOT CARRÉ.

A S T E R
S E R P E
T R A I N
E L I R E
R E N E E

514. MÉTAGRAMME.

Moue. Roue. Boue. Joue.

Ont envoyé des *Solutions partielles* : MM. Bergerac à Chaux-de-Fonds; Aguinaldo à Bienné; Mars à Delémont.

519. CHARADE.

Cherche en la gamme mon *premier* ;
Fin de la messe mon *dernier* ;
Mon *second* est très familier ;
Garde-toi bien de mon *entier*.

520. ARITHMÉTIQUE AMUSANTE.

Trois vignerons ont à partager entre eux 21 tonneaux dont 7 sont pleins, 7 à moitié pleins, et 7 vides.

Comment s'y prendront-ils pour faire le partage, sans transvaser, de façon que chacun ait autant de vin que les autres ?

521. MOT CARRÉ SYLLABIQUE

XX	XXX	XX	1. Poète latin.
XXX	XX	XX	2. Trop confiant.
XX	XX	XX	3. Plante potagère.

522. LOGOGRIPHE.

Lectrice, quand j'ai six pieds, je demeure à l'église, au lycée, à l'école, au temple et *cetera* ;
Plus d'un savant docteur peut, par mon entremise, Exposer sa doctrine au peuple *ex cathedra*.
Si vous coupez ma tête, une rude chemise Alors vous apparaît, un saint la portera. Décapitez encor ma modeste personne Et, sur ses quatre pieds, elle vous offrira Un terrain plan et net, où le blé qu'on moissonne Sous les coups du fleau bientôt s'égrenera. Otez encor ma tête ; un vieux mot, qui se pique De venir du latin, se montrera ; Il veut dire colère. Une note en musique, Par les deux pieds restants enfin terminera.

 Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir 24 courant.

Publications officielles.

Avis aux éleveurs. — Nous rappelons aux éleveurs l'avis publié par la direction de l'agriculture et que nous avons déjà indiqué dans le *Pays du dimanche*. Les intéressés peuvent le relire dans le numéro 54 du samedi 7 juillet de la *Feuille officielle*. On sait qu'il a trait au paiement des surprises fédérales pour vaches et génisses, et rappelle aux propriétaires de bétail *qui n'envoient pas leurs bons de prime dans les deux mois qui suivent la mise à bas*, qu'ils perdent définitivement tout droit aux surprises fédérales. Il n'y a qu'une seule exception.

Convocations d'assemblées.

Chênecey-Courtedoux. — Assemblée paroissiale le 15 à midi pour s'occuper de réparations.

Charmoille-Asuel. — Assemblée paroissiale le 15 à 3 h. pour passer les comptes.

Noirmont. — Le 15 après l'office pour nommer un conseiller, s'occuper d'un emprunt et d'une demande de subside, de concession de terrain etc.

Noirmont-Penchapotte. — Assemblée paroissiale le 22 après l'office pour passer les comptes, renouveler les autorités paroissiales, traiter la question diocésaine etc.

Rebeuvelier. — Le 15 à 2 h. pour autoriser l'établissement d'un chemin.

Bons mots

Un bohème raconte à un ami qu'il est entré hier pour la première fois dans le cabinet d'un huissier.

— Je ne te cacherai pas, lui dit-il, que j'ai éprouvé un certain saisissement en franchissant le seuil de son étude.

— Crois-moi, répond l'ami, tu aurais été bien plus saisi encore si c'était l'huissier qui était venu chez toi.

Cote de l'argent

du 11 juillet 1900.

Argent fin en grenailles. fr. 108. 50 le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 110. 50 le kilo.

L'éditeur : Société typographique de Porrentruy.